

RAPPORT N° 121

AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse à la motion de Mme Fabienne
FREYMOND CANTONE du 13 novembre 2000
pour des places de jeux adaptées aux besoins**

Déléguée municipale :Mme Monique BOSS

Nyon, le 8 juin 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité souhaite répondre par le présent rapport à la motion de Mme Fabienne FREYMOND CANTONE du 13 novembre 2000 pour des places de jeux adaptées aux besoins.

2. Etat de la situation

Au moment du dépôt de la motion, en 2000, la ville comptait les places de jeux suivantes :

- Rive Est
- Parc de Bois-Fleuri
- Parc du Bourg-de-Rive
- Sentier de la Combe
- Perdtemps
- Parc de Mangettes
- Piscine

Depuis le dépôt de la motion, cinq nouveaux espaces ludiques répartis en ville ont été réalisés, ce qui montre clairement que la Municipalité va dans le sens d'un développement de l'offre des places de jeux :

- Prélaz
- Préau de l'école du Couchant A
- Bas de la Promenade d'Italie
- La Plage
- Préau du Collège du Centre-Ville

A noter également qu'un marquage au sol a été effectué dans les préaux des écoles des Tattes d'Oie et de Mangettes.

Vu le faible nombre de terrains disponibles sur le territoire communal, la Municipalité a privilégié les préaux d'école pour ces aménagements. Résultat : sur les trois-quarts de la ville, des places de jeux sont atteignables en moins de 5 minutes à pied.

Le seul secteur où des aménagements n'ont pu être réalisés est le quartier du Boiron, car il n'y a pas d'école à cet endroit et les terrains sont tous dévolus à la construction dans un avenir très proche.

3. Perspectives

La réalisation du parc du Reposoir, dont l'organisation du concours fait l'objet du préavis N° 101-2009, permettra d'offrir aux enfants et jeunes du Nord de la ville de nouvelles installations de plein air pour la détente, les loisirs, les jeux et le sport.

Des aménagements futurs pourront également être réalisés dans le cadre des plans de quartiers en développement.

4. Conclusion

La Municipalité estime donc avoir mis en œuvre, au cours des dernières années, des actions répondant à la demande de la motionnaire, elle propose donc au Conseil communal d'accepter ce rapport comme réponse à la motion.

NYON · RAPPORT N° 121 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 121 concernant la réponse à la motion de Mme Fabienne FREYMOND CANTONE du 13 novembre 2000 pour des places de jeux adaptées aux besoins,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : d'accepter le rapport municipal N° 121 comme réponse à la motion de Mme Fabienne FREYMOND CANTONE du 13 novembre 2000 pour des places de jeux adaptées aux besoins.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 juin 2009 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

Is

Is

D. Rossellat

S. Huber